

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025
 Délibération n°147

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 19h30, le Conseil Municipal
 convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de Madame MOREAU Gaëlle, Maire

En présence de :

ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline, FISCHER Maryline, GRANET Alice, HERMITTE Jean-
 Pierre, JEANNE Virginie, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PRAT Christelle, SEMIOND
 Philippe

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à KIRKYACHARIAN Luc, GIRAUD Mathieu à GRANET Alice,
 VIESSANT Celine à MOREAU Gaelle

Excusé sans procuration : MOSSO Veronique, VERNET Laurent Absents : COQUILLAT Catherine, MOUGIN Remi

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire
 disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables. L'admission
 en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 1229.92 € listées ci-dessous :

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	28/11/2018	28/01/2023	T-609	1	LA POSTE IMMO	2 512,45	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	06/03/2017	22/08/2024	T-702100000117	1	L IMMOBILIERE DES HAUTES ALPES S'Nc	50,00	50,00	Poursuite sans effet
DIVERS	06/03/2017	18/10/2023	T-702100000131	1	GARCIA Christelle	211,00	211,00	Poursuite sans effet
DIVERS	06/03/2017	18/10/2023	T-702100000132	1	GARCIA Christelle	150,00	150,00	Poursuite sans effet
DIVERS	06/03/2017	28/01/2026	T-702100000152	1	TOPHOFEN Ingrid	200,00	200,00	Poursuite sans effet
DIVERS	06/03/2017	28/01/2026	T-702100000153	1	TOPHOFEN Ingrid	211,00	211,00	Poursuite sans effet
DIVERS	06/03/2017	23/09/2025	T-702100000300	1	SGIT GESTION	50,00	50,00	Poursuite sans effet
TOTAL						21 161,92	1 229,92	

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	12/02/2018	10/04/2022	T-65	1	LA POSTE IMMO	2 512,45	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	17/03/2017	06/04/2026	T-92	1	ROLLAND Olivier	350,00	350,00	Personne disparue
DIVERS	17/03/2017	05/04/2021	T-94	1	LA POSTE IMMO	2 447,53	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	08/03/2019	23/09/2025	T-96	1	ADG IMMOBILIER	100,00	7,81	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	09/06/2017	13/07/2021	T-211	1	LA POSTE IMMO	2 447,53	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	18/12/2018	28/01/2023	T-281	1	LA POSTE IMMO	2 512,45	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	18/10/2017	02/11/2021	T-426	1	LA POSTE IMMO	2 447,53	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	09/10/2018	28/01/2023	T-486	1	LA POSTE IMMO	2 512,45	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	15/12/2017	15/01/2022	T-577	1	LA POSTE IMMO	2 447,53	0,02	RAR inférieur seuil poursuite

Il convient également d'admettre en non-valeur un secours piste de 2016 qui a été réglé sur la régie de l'époque et non sur le budget de la commune d'un montant de 411.00€

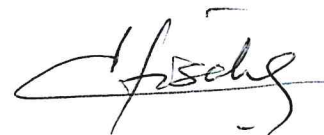
Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

D'admettre en non-valeur les créances listées ci-dessus.

Le maire
Gaëlle MOREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gaëlle Moreau', with a horizontal line extending from the bottom.

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryline Fischer', with a horizontal line extending from the bottom.